

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0885**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Alpes contrôles coordination sécurité - Avenant collectif de transfert à la société Bureau Alpes contrôles

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mai 2009**

**Décision n° B-2009-0885**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Alpes contrôles coordination sécurité - Avenant collectif de transfert à la société Bureau Alpes contrôles**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.12.

La société Alpes contrôles coordination sécurité a fait l'objet d'une dissolution et d'une transmission universelle de son patrimoine en faveur de la société Bureau Alpes contrôles, aux termes d'une décision prise par le conseil d'administration de Bureau Alpes contrôles en date du 21 novembre 2008.

La société Bureau Alpes contrôles dont le siège social se situe 3, impasse des Prairies - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) les Glaisins à Annecy le Vieux (74940) est inscrite sous le numéro RCS Lyon 402 565 733-code NAF : 7120 B.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Bureau Alpes contrôles à se substituer ainsi à la société Alpes contrôles coordination sécurité dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante à compter de la date de notification de l'avenant.

Sept marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

*- marchés gérés par la direction de la logistique et des bâtiments*

. n° 080 268 Y - coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) dans les opérations des bâtiments de catégories 2, 3+ et 3,

. n° 083 119 X - missions sécurité protection santé (SPS) pour le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM),

. n° 083 318 N - coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour un groupe scolaire, un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), des équipements petite enfance (EPE : crèche et relais assistantes maternelles) - ZAC Lyon Confluence à Lyon 2°,

. n° 083 382 H - mission CSPS : restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine,

. n° 000 689 Y - mission CSPS : requalification des espaces extérieurs, quartier Ecoin à Vaulx en Velin ;

*- marchés gérés par la direction des grands projets*

. n° 050 088 T - réalisation d'une voie nouvelle entre les rues de la Poudrette et Salengro à Vaulx en Velin - CSPS,

. n° 050 085 Q - réalisation d'une voie nouvelle VN 33 sud et prolongement Lebrun à Meyzieu - CSPS.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Bureau Alpes contrôles.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.**